

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2010

COMPTE RENDU

L'an deux mil dix, le **quinze avril à vingt heures trente minutes**, les membres du **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique sous la présidence de **Monsieur Guy LUBIAS, Maire**.

Présents : Mmes et MM. LUBIAS, TURBAN, BOURNEUF, LEROYER, LE CHANJOUR, PORTEBOEUF, JEUSSET, CHARDON, NOTREAMI-CHENIER – LUTELLIER – CORNU – LEPETIT – TREBOUET – LEPOUZE – MOREAU – CHAUVEAU – RIVET-COURSIMAUULT – MAUPOINT – LEDUC – HOUALARD.

Excusés : Mme MORGANT (pouvoir à M. LUTELLIER) – Mme FILLATREAU (pouvoir à M. LEROYER) – Mme GRIGNON (pouvoir à Mme TURBAN) – Mme BONNARGENT (pouvoir à Mme RIVET-COURSIMAUULT) – M. BEAUTRU (pouvoir à M. LEPETIT) – Mme PAQUIER (pouvoir à M. PORTEBOEUF) –

Absente : Mme HEMERY

Secrétaire : Mme MOREAU

----- oOo -----

I – EXAMEN ET VOTE DES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur LEROYER précise que les règles fixées l'an dernier ont été conservées. Il va néanmoins falloir à l'avenir procéder à quelques aménagements, notamment pour les associations employant des salariés. L'évolution des avoirs des associations est également à prendre en compte.

Lecture est donnée des propositions des commissions.

Monsieur LEROYER pense qu'il faudra éventuellement se pencher sur le cas des associations dont l'essentiel des adhérents ne sont pas parignéens.

Madame TURBAN fait remarquer que les subventions de la Ribambelle et de l'ADE ne sont pas de la même nature que les autres.

Monsieur HOUALARD demande des précisions sur ce qui entre dans les investissements.

Monsieur LEROYER : « il s'agit d'achats à caractère durable. Les tenues n'en font normalement pas partie ».

Le programme des subventions dont la liste suit est adopté à l'unanimité, pour un total de : **133 467 €**

SUBVENTIONS 2010

association	subvention
aïkido	n'a pas demandé de subvention 0
badminton	1810
étoile parignéenne	4530
JSP	3460
judo	1644
tennis	2831
volley ball	406
tennis de table	2228
taekwondo	883
swin club	469
adefa	284
arts plastiques	1112
ALDP	n'a pas demandé de subvention 0
cénomans	1337
amis du Vietnam	150
dyna gym	748
danse MPT	2008
flash music	246
OLCS	162
peinture sur soie	747
photo vidéo	n'a pas demandé de subvention 0
yoga	n'a pas demandé de subvention 0
aînés ruraux	n'a pas demandé de subvention 0
association des Boutinières	256
bridge - tarot	126
cavaliers attelages	270
country anim	304
dans'loisirs	622
randonneurs parignéens	304
copains du vélo	170
sports et loisirs	466
jardinier sarthois	166
CAP 72 (autos)	446
protection civile	891
sarth72	714
amicale des pompiers	131
association sportive collège	401
foyer collège	78
amis de l'école	642
familles rurales	102
UNC AFN SDF	310
lévriers	670
restos du cœur	59
parents IME	296
truite vagabonde	100
prêt ligue de football	3200
ribambelle	85000
ADE	12688
TOTAL	133467

II – MINORATION DES INDEMNITES DES ELUS

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 4 abstentions, prend une délibération disposant que les indemnités de fonction perçues par le Maire et les adjoints seront minorées pour chacun d'entre eux d'environ 55 euros par mois à effet du 1^{er} mai 2010. (valeur d'indice actuelle).

Les coefficients fixés dans celle du 10 avril 2008 sont modifiés comme suit:

- Application d'un taux de 45,20 % au lieu de 47 % de l'indice 1015 pour le maire
- Application d'un taux de 17,10% au lieu de 18,70% de l'indice 1015 pour les adjoints

III – CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération autorisant le maire à signer avec le Conseil général une convention renouvelant pour une durée de 3 ans la convention relative à l'assistance technique concernant l'assainissement collectif.

IV – VENTE DU BATIMENT DE L'ANCIENNE MAISON POUR TOUS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération autorisant la vente à M. ROUVILLOIS du bâtiment sis Rue de l'Eglise, dénommé Ancienne Maison pour Tous pour un prix de 30 000 euros, autorisant le maire à signer les actes à intervenir et désignant l'étude notariale de Parigné l'Evêque pour la rédaction des actes.

V - ACQUISITION D'UN TERRAIN AUX GUEMARDIERES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération décidant l'acquisition auprès de Monsieur BERNARD d'un terrain cadastré I 1660 d'une superficie de 55 m², pour le prix d'un euro symbolique pour y implanter un regard du réseau d'assainissement du hameau des Guémardières, autorisant le maire à signer les actes à intervenir et désignant l'étude notariale de Parigné l'Evêque pour leur rédaction.

VI- PASS FONCIER

Le Conseil Municipal est invité à mener une réflexion sur les conditions d'attribution du Pass Foncier compte tenu de l'incertitude liée à la participation de l'Etat .

Monsieur le Maire expose les difficultés créées par le blocage du dispositif du Pass Foncier du fait que l'Etat n'a toujours pas fait connaître sa position quant à sa participation pour 2010. Cela pose problèmes pour les candidats au dispositif.

Monsieur HOUALARD demande s'il y a des contraintes lors de la revente des maisons construites grâce au Pass Foncier.

Monsieur le Maire : « c'est un dispositif qui favorise les primo accédants. »

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revenir sur sa précédente délibération subordonnant l'octroi des Pass Foncier à la participation de l'Etat.

Le Conseil Municipal par 24 voix pour et 2 abstentions approuve cette proposition.

VIII-DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil Municipal prend la décision modificative suivante :

1° - Vestiaires Tribunes

411-0204-2313 : + 2200 € : 12 voix pour, 4 contre, 10 abstentions

2° - Ecole G. Apollinaire

212-0222-2183 : + 700 € : unanimité.

3° - Local Protection Civile

Travaux supplémentaires lot gros œuvre :

020 -2313- 0903 : + 1100 € : 5 abstentions.

4° - Ecole maternelle

Reliquat travaux toiture et séparation WC

211 -2313- 0208 : +2000 € : unanimité.

5° - Plan d'eau

414-2313-0206 : + 1620 € : 24 voix pour, 2 abstentions.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'alimenter ces décisions modificatives par les transferts de crédits suivants :

Halte Garderie

64- 0101-2188 : -3220 €

Médiathèque

321-2313-0307 : - 600 €

Terrains

01- 2111 : -3800 €

VIII- SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend l'engagement de faire réaliser les travaux du carrefour de l'Herpinière, faisant l'objet d'une demande de subvention au titre des amendes de police, dans le courant de l'exercice 2010.

QUESTIONS DIVERSES

Madame RIVET-COURSIMAUULT demande des nouvelles du plan finalisé du lotissement de l'Herpinière.

- Monsieur le Maire : « le dossier n'est pas déposé »

Madame RIVET-COURSIMAUULT demande des nouvelles du projet de jonction des deux forages.

Madame RIVET-COURSIMAUULT évoque les présentations faites par diaporama lors des réunions publiques et dans lesquelles apparaissait une confusion entre frais d'investissement et de fonctionnement de la Ribambelle.

- Monsieur le Maire : « les précisions nécessaires seront apportées dans le prochain bulletin municipal. »

Madame MAUPOINT demande des nouvelles de l'enquête publique relative à l'aliénation d'un chemin rural.

- Monsieur le Maire répond que ce dossier est en attente.

Madame JEUSSET évoque le prix de 1500 euros remporté dans le cadre d'une action menée par le Conseil Général au titre du projet de sentier nature.

Séance levée à 22 heures